

2020/0085

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 16

Étaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. BAROCHE. RAVIDAT.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : DECISION MODIFICATIVE MOBILIER.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que la commune va faire l'acquisition d'un mobilier pour un montant de 1 000 euros TTC.

Dans le but de disposer du montant permettant de régler cet investissement, il est nécessaire de virer un montant de 1 000,00 euros de la ligne budgétaire 2315 (installation, matériel et outillage technique) de la section d'investissement à la ligne budgétaire 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) de la section d'investissement.

Section Investissement Chapitre 23 - article 2315

- 1 000,00

Section investissement Chapitre 21 - article 2183

+ 1 000,00

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 11 DEC. 2020

Le Maire,

